Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Recu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/2022

ID: 077-200040251-20221213-D_2022_6_23-DE



délibération : D_2022_6_23

Nombre de délégués en

exercice: 60

Présents: 41

Votants: 50

Objet: Rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable-S2E77

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires: Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

<u>Suppléant(s) en situation délibérante</u>: Monsieur CHAINEAU Francis, Monsieur CHARLE Daniel, Monsieur LAGAN Thomas, Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAULT Marie-Pierre

Pouvoirs:

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Madame LEFEBVRE Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

<u>Absent(s)</u>: Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis

Excusé(s): Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/2022

ID: 077-200040251-20221213-D_2022_6_23-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1224-5 ;

Vu l'arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI n°118 en date du 26 décembre 2018, portant création au 1er janvier 2019 du Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E77);

Vu la délibération du Conseil communautaire n°1-01-07-19 du 2 juillet 2019 portant adhésion totale au 1er janvier 2019 de la Communauté de communes Bassée Montois au Syndicat de l'Est Seine-et-Marnais,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°1-01-09-19 du 26 septembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois, notamment pour y adjoindre la compétence Eau au 1er janvier 2020, Vu la délibération du comité syndical du 26 septembre 2022 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2021;

Vu le Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2021 ci-annexé, établi par le syndicat S2E77; Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Considérant que les EPCI organisateurs des services d'eau, quel que soit leur mode de gestion, présentent chaque année à leur assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service ;

Considérant que ce document est tenu à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

prend acte du rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, ciannexé.

Pour: 50 Contre: 0 Abstention: 0

Le Président, Roger DENORMANDIE

Emis le 13/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 16/12/2022

Le secrétaire de séance